

Compte rendu FO CA CCAS du 26 juin 2014

Etaient présents pour FO Energie et Mines :

Roger CORAI
Lionel PIPITONE

Ordre du jour

- 1. Informations du Président**
- 2. Changement de membres du Bureau et de l'Administrateur délégué**
- 3. Validation des procès-verbaux du CA extraordinaire du 3 mai 2012, des CA des 12 avril, 24 mai et 6 novembre 2012, des 11 janvier et 21 février 2013 et du 10 avril 2014**
- 4. Présentation, par le Président de la CCAS, du réajustement des orientations politiques de l'organisme, pour 2015.**
- 5. Comptes**
 - *Point financier à avril 2014*
- 6. Point de situation de l'ANEG**
- 7. Convention CNIL**
- 8. Conventions/Partenariats**
- 9. Propositions et projets de délibérations issus des Commissions Nationales**
- 10. Présentation de la projection des réseaux jeunes et adultes pour 2015**
- 11. Mandatement du Président pour travailler sur l'aide à l'accession à la propriété pour les ouvriers-droit**
- 12. Patrimoine et dossiers immobiliers**
- 13. Mandatement du Bureau pour la validation du cahier des charges relatif à l'appel d'offres pour le choix d'un Commissaire aux comptes**
- 14. Questions diverses.**

1 – INFORMATIONS DU PRESIDENT

- **DOSSIER JUDICIAIRE**

Par la délibération n°2014-129, le Conseil d'administration approuve, à la majorité des votants, le positionnement de la CCAS sur le dossier ALL ACCESS et COMPACT.

- **REUNION DES DIRECTEURS DE TERRITOIRE ET ANIMATEURS DE COORDINATION TERRITORIALE DU 18 JUIN**

Malgré le contexte des mouvements sociaux à la SNCF, la réunion des Directeurs de territoire et animateurs de Coordination territoriale, du 18 juin dernier, s'est très bien déroulée. Ce qui a permis d'inaugurer la Visio-conférence avec 8 personnes en « déporté ». Ce nouveau moyen de communication va permettre de tenir des réunions de qualité à distance ; ce qui devrait permettre une diminution des coûts de transport.

Les animateurs de Coordination territoriale et les Directeurs de territoire ont été très à l'écoute et en portage des questions de proximité et sur la complémentarité du travail élus/professionnels sur l'ensemble des instances et des réalisations en cours. Il est constaté une évolution du niveau de maturité de ces structures dans la réflexion et le portage.

Un bon échange des territoires sur la préparation de la saison 2014 et son pilotage à venir avec le National.

- **CHANGEMENT DE MEMBRES DANS LES COMMISSIONS ET GT**

Pour la délégation FO

- **Pour le GT Pensionnés :**
Bernard SALAFRANQUE, membre suppléant, est remplacé par Michel DE SADELEER.
- **Pour le groupe de suivi de la CIAT :**
Philippe KUNST est remplacé par Roger CORAI.

Pour la délégation CFDT

- **Pour la Commission Assurances :**
Jean-Michel RENARD, membre suppléant, est remplacé par Catherine PIBAROT.
- **Pour la Commission ASS et Santé :**
Claude FRANCOIS est remplacé par Laëtitia DUCRET.

- **CHANGEMENT DE MEMBRE DANS LES COORDINATIONS TERRITORIALES**

Remplacement de l'animateur de la Coordination Territoriale Pays de Loire

- Jean-Marc BOZZANI est remplacé par Thierry GANGNEUX.

- **DEPART DU DIRECTEUR JURIDIQUE**

Benjamin CHAVRIER, le Directeur Juridique Immobilier, quitte la CCAS à compter du 27 juin prochain. Son remplacement sera assuré dans les meilleurs délais.

- **SOLIDARITE FINANCIERE POUR LES BALKANS**

Aide financière d'urgence suite aux graves intempéries qui ont frappé les Balkans.

Ce versement sera effectué dans le cadre des actions actuellement mises en œuvre sur le terrain par la Fédération Nationale des Electriciens et Gaziers du Secours Populaire Français.

Par la délibération n°2014-107

POUR : CGT + FO

CONTRE : CFE

ABSTENTION : CFDT

- **CONCERNANT LES REFUS DE DETACHEMENTS PAR LES EMPLOYEURS**

Les employeurs ERDF et GRDF ont répondu à la CCAS suite au courrier qui leur a été adressé au sujet des problématiques rencontrées pour les détachements des salariés bénévoles des IEG, pour le Festival de Soulac.

Ils indiquent avoir sensibilisé le management pour qu'il prenne en compte cette alerte, dans le respect des nécessités de service, et confirme que le message a bien été entendu puisqu'ils ont pu constater que plus de 800 jours-agents ont été mis à disposition de la CCAS pour préparer le Festival.

- **FETE DE L'HUMANITE 2014**

La CCAS participera à la Fête de l'Humanité les 12-13-14 septembre prochains, sur l'espace du Forum Social.

- **CAPECHECS**

Les Rencontres Nationales et Internationales d'Échecs du Cap d'Agde auront lieu du 16 au 25 octobre prochains. Celles-ci s'appuieront sur des Rencontres régionales le dimanche 21 septembre 2014.

- **TRANS-FORME (COURSE DU CŒUR)**

Toute l'équipe Trans-forme et son Conseil d'administration remercient vivement la CCAS pour son soutien apporté lors de la 28^{ème} édition de la Course du Cœur organisée par Trans-Forme.

Ils souhaitent retrouver la CCAS à leurs côtés à l'occasion de la Course du Cœur 2015 pour fêter avec eux les 29 ans de la Course !

2 - CHANGEMENT DE MEMBRES DU BUREAU ET DE L'ADMINISTRATEUR DELEGUE

Suite aux dernières élections municipales et à son élection de Maire de Magnanville (78), et Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines, Michel LEBOUC remet, ce jour et après vote du Conseil d'Administration, son mandat d'Administrateur Délégué et celui de Secrétaire Général de la CCAS, à Michel BARTHAS.

Délibération n°2014-103 et délibération n°2014-104

Vote POUR : CGT + FO.

Suite au vote, Jean-Michel BEVILACQUA devient Trésorier général adjoint de la CCAS en remplacement de Michel BARTHAS. La délibération correspondante a été votée à la majorité des votants :

Délibération n°2014-105

Vote POUR : CGT + FO.

Le Président précise que Michel LEBouc conserve son mandat de Président de la Commission nationale des Activités Culturelles.

Le Président remercie Michel LEBouc pour tout le travail effectué, pendant toutes ces années, au sein de l'organisme et lui souhaite une grande réussite dans ses nouveaux mandats. Il souhaite également la bienvenue à Michel BARTHAS, dans son mandat de Secrétaire général de la CCAS et à Jean-Michel BEVILACQUA pour celui de Trésorier Général adjoint.

3 - VALIDATION DES PROCES-VERBAUX DU CA EXTRAORDINAIRE DU 3 MAI 2012, DES CA DES 12 AVRIL, 24 MAI ET 6 NOVEMBRE 2012, DES 11 JANVIER ET 21 FEVRIER 2013 et du 10 avril 2014

- **Par la délibération n°2014-096** PV du Conseil d'Administration du 12 avril 2012.
- **Par la délibération n°2014-097** PV du Conseil d'Administration extraordinaire du 3 mai 2012.
- **Par la délibération n°2014-098** PV du Conseil d'Administration du 24 mai 2012.
- **Par la délibération n°2014-099** PV du Conseil d'Administration du 6 novembre 2012.
- **Par la délibération n°2014-100** PV du Conseil d'Administration du 11 janvier 2013.
- **Par la délibération n°2014-101** PV du Conseil d'Administration du 21 février 2013.
- **Par la délibération n°2014-102** PV du Conseil d'Administration du 10 avril 2014.

Pour toutes ces délibérations :

POUR : CGT + FO

CONTRE : CFDT + CFE

ABSTENTION :

4 - PRESENTATION, PAR LE PRESIDENT DE LA CCAS, DU REAJUSTEMENT DES ORIENTATIONS POLITIQUES DE L'ORGANISME, POUR 2015.

Présentation relative au réajustement des orientations politiques de l'organisme pour 2015.

- ⇒ A l'issue de ce vote, le Président demande à la Direction générale de mettre en œuvre ce réajustement.

Par la délibération n°2014-106

POUR : CGT + FO

CONTRE : CFDT + CFE

ABSTENTION :

5 - COMPTES

- **Point financier à avril 2014**

A fin avril 2014, le résultat d'exploitation s'élève à **+14,8 M€** au regard d'un résultat prévisionnel de **+6,7 M€**. A fin avril 2013, il était de **+7,2 M€**. Cette variation est due principalement à :

- La diminution de la dotation 1% de -3,9 M€,
- La baisse de transfert des charges.
- La non-comptabilisation des charges à payer concernant les bons de réception non facturés et les factures non rapprochées « préenregistrées ».
- Les dépenses réalisées à fin avril concernant le Festival de Soulac s'élèvent à 112 k€.
- Le retard de facturation des agents en situation de Mise à Disposition.

6 – POINT DE SITUATION DE L'ANEG

- **Audit des comptes**

L'audit des comptes, par les services, n'a révélé aucune irrégularité dans l'utilisation des fonds. Cependant un plan de travail doit être mis en place pour que les comptes soient certifiés par un commissaire aux comptes, ce qui les rendra lisibles par tous.

- ⇒ Le Trésorier Général de la CCAS sera en appui au groupe de travail sur la question de la consolidation et validation des comptes.

- **Missions de l'ANEG**

L'objet premier des activités sociales dans le domaine des sports aériens est la **découverte**.

Découverte qui va de l'initiation au perfectionnement à l'exclusion de la pratique régulière.

Les nouvelles définitions des missions sont définies comme suit :

- Recrutement et formation des moniteurs et personnel d'encadrement,
- Formation des cadres dirigeants de l'ANEG et des SSA,
- Gestion des matériels (acquisition, entretien, assurance...),
- Conseil technique auprès de la CCAS et des CMCAS dans le cadre des activités sociales aériennes,
- Répartition du matériel au vu des projets d'activités des CMCAS validés par leur CA et des projets des territoires validés par la coordination territoriale.

Par ce dernier point, la volonté du Conseil d'Administration est d'affirmer et renforcer le rôle des élus de proximité dans les activités aériennes.

L'année 2015 sera consacrée à un travail entre l'ANEG, la commission APSL et les services de la CCAS pour une mise en œuvre effective en 2016.

- ⇒ Un rappel du fonctionnement de l'ANEG devra être fait auprès des Présidents de CMCAS.

7 – CONVENTION CNIL

Les CMCAS détiennent le fichier de leurs bénéficiaires qui sont centralisés dans le fichier national bénéficiaires « BARNABE ». Chaque CMCAS est propriétaire de son fichier. Or, pour les activités centralisées, la CCAS a besoin d'utiliser ce fichier. Cette utilisation est définie dans le cadre d'une convention type entre la CCAS et chaque CMCAS.

Le 22 mai dernier, date du CA de la CCAS dans lequel un point de situation a été fait, **seules 21 CMCAS avaient retourné à la CCAS la convention type signée et donc 48 CMCAS ne l'avaient pas renvoyée**. Un courrier de rappel a été fait auprès de tous les Présidents de CMCAS.

A ce jour, 41 CMCAS ont signé la convention.

Il est rappelé que d'un point de vue juridique, il est nécessaire que chaque CMCAS signe avec la CCAS la convention type de mise à disposition du fichier des bénéficiaires. Cette cession d'information doit permettre à la CCAS de gérer les Activités Sociales centralisées comme cela est prévu par l'article 25 du Statut National.

8 – CONVENTIONS/PARTENARIATS

- Mise en place d'une convention tripartite entre la CCAS, l'APIAF (*Association Promotion Initiatives Autonomes des Femmes*) et la CMCAS de Cahors.

Délibération n°2014-121

POUR : CGT + FO + CFDT

CONTRE : CFE

ABSTENTION :

- Mise en place d'une convention tripartite entre la CCAS, l'APIAF (*Association Promotion Initiatives Autonomes des Femmes*) et la CMCAS de Toulouse.

Délibération n°2014-122

POUR : CGT + FO + CFDT

CONTRE : CFE

ABSTENTION :

- Mise en place d'une convention tripartite entre la CCAS, RESF35 (*Réseau Éducation Sans Frontières Ile et Vilaine*) et la CMCAS de Haute Bretagne. Accueil et participation au séjour des ressortissants présentés par RESF35, durant les semaines 28 et 29, sur le centre de Trébeurden.

Délibération n°2014-123

POUR : CGT + FO + CFDT

CONTRE : CFE

ABSTENTION :

- Partenariat avec la Société Retraite Séniors qui s'inscrit dans le dispositif d'aide aux bénéficiaires dans la recherche, par eux-mêmes ou leurs ascendants, d'une place en institution pour personnes âgées (résidences services, EHPAD...).

Délibération n°2014-124

POUR : CGT + FO + CFDT + CFE

CONTRE :

ABSTENTION :

9 – PROPOSITIONS ET PROJETS DE DELIBERATIONS ISSUS DES COMMISSIONS NATIONALES

- **Point de situation « Sinistrés suite aux intempéries dus aux orages violents »**
 - 5000 appels ont été reçus sur la plateforme téléphonique mise en place par la SATEC ; ce qui a nécessité l'ouverture le samedi de la plateforme.
 - Le Président demande à ce qu'un dispositif de rappels téléphoniques envers les bénéficiaires soit mis en place, afin de s'assurer du traitement de leur dossier «sinistre».
 - Une communication sera faite dans le Journal CCAS de septembre.
- Comptes IDCP 2013.
 - Dans ce cadre, le procès-verbal du Bureau du Conseil d'Administration du 19 mars 2014 relatif aux questionnements d'ordre financier adressés au Commissaire aux Comptes, sera soumis à l'approbation du vote du Bureau du Conseil d'Administration du 24 juillet 2014.

Délibération n°2014-109

POUR : CGT + FO

CONTRE : CFDT

ABSTENTION : CFE

- Maintien du stockage des provisions pour égalisation et excédents du contrat IDCP dans les comptes des assureurs. Cette décision vaut pour les comptes 2013, approuvés par le Conseil d'Administration du 26 juin 2014.

Délibération n°2014-110

POUR : CGT + FO

CONTRE : CFDT

ABSTENTION : CFE

- Reconduction de la possibilité de réservation directe, pour les ayants droit de 18/26 ans, à compter du 21 décembre 2014, telle qu'elle a été reconduite cet été 2014.

Délibération n°2014-117

POUR : CGT + FO + CFDT + CFE

CONTRE :

ABSTENTION :

- Reconduction de la mesure de simplification de la prise de réservation des places disponibles de l'hiver 2014, dans le cadre de l'amélioration des taux d'occupation des centres adultes.

Délibération n°2014-118

POUR : CGT + FO + CFDT + CFE

CONTRE :

ABSTENTION :

- Mise en place d'une assurance « Emprunteur » à destination des bénéficiaires des Activités Sociales.

Délibération n°2014-119

POUR : CGT + FO + CFE

CONTRE : CFDT

ABSTENTION :

10 – PRESENTATION DE LA PROJECTION DES RESEAUX JEUNES ET ADULTES

POUR 2015

- **Projection Réseau Jeunes 2015**
- La première analyse **sur les séjours nationaux** laisse apparaître une réponse conforme à la commande. Les éléments suivants sont relevés :
- **Pour les 9-11 ans** : équilibre des volumes entre les thèmes et les sessions. Des ajustements très à la marge peuvent être observés.
- **Pour les 12-14 ans et 15-17 ans** : pas d'ajustement à prévoir.
 - Une **tendance à la hausse de l'offre sur le patrimoine CCAS : 72%** (70% sur les 3 dernières années).
- Concernant les séjours de Proximité, il est à noter un écart non négligeable entre la commande en volume et les retours : réseaux plus ambitieux, souci d'affecter tous les enfants.

- **Projection Réseau Adultes 2015 sur les centres en gestion directe CCAS**
- Globalement, l'analyse fait ressortir une projection 2015 qui assure la **stabilité des capacités à hauteur de 99,47% du réseau 2014** (hors campeurs, résidences parisiennes, ventes, transferts de gestion).
- **L'arbitrage du réseau 2015**, construit dans l'échange entre le National et les Territoires, répond aux attendus de la Commission Nationale Vacances.
- Concernant **le réseau Passion Hiver/Printemps**, sur 1 400 places proposées dans les retours des territoires, il est retenu un réseau « Passion » de 1300 places.

11 – MANDATEMENT DU PRESIDENT POUR TRAVAILLER SUR L'AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE POUR LES OUVRANTS-DROIT

- Mandatement du Président pour travailler sur l'aide à l'accession à la propriété pour les ouvriers-droit.

Délibération n°2014-080

POUR : CGT + FO

CONTRE :

ABSTENTION : CFDT + CFE

12 – PATRIMOINE ET DOSSIERS IMMOBILIERS

- Modifications apportées aux statuts de la SCI RAMATUELLE RISOUL, par le pacte d'associés agréé à l'unanimité lors de la réunion de l'Assemblée générale de la SCI du 8 mars 2012.

Délibération n°2014-081

POUR : CGT

CONTRE :

ABSTENTION : FO + CFDT + CFE

- Prorogation d'au moins 3 mois la durée des opérations de commercialisation du site de Théoule-sur-Mer, et par conséquent de reporter à une date ultérieure la présentation du dossier de vente devant le Conseil d'administration.

Délibération n°2014-116

POUR : CGT

CONTRE : CFE

ABSTENTION : FO + CFDT

- Versement d'une avance en compte courant à la SCI « Domaine de Pelvezey ».

13 – MANDATEMENT DU BUREAU POUR LA VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES RELATIF A L'APPEL D'OFFRES POUR LE CHOIX D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

- **Par la délibération n°2014-108**, le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité des votants, le mandatement du Bureau du Conseil d'Administration pour procéder à la validation du cahier des charges relatif à l'appel d'offres pour le choix d'un commissaire aux comptes.

14 – QUESTIONS DIVERSES

- **AG2R**
 - Cette question fera l'objet d'une communication à l'ensemble de l'organisme, ainsi que dans le Journal de la CCAS.
- **Point judiciaire**
 - Le Procès de la CCAS vient de se terminer. Le rendu du jugement aura lieu le 1^{er} octobre prochain dans le même tribunal.
 - Le Président remercie vivement tous les professionnels qui ont été impactés dans ce procès et qui, malgré tout, ont continué à œuvrer au quotidien pour l'organisme.

La Délégation FO vous souhaite de Bonnes Vacances à tous.

<p style="text-align: center;">PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CCAS LE JEUDI 11 SEPTEMBRE 2014</p>
